



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Les contradictions Nord-Sud au sein de l'Europe

G. Coda Nunziante

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Coda Nunziante G. Les contradictions Nord-Sud au sein de l'Europe. In: Économie rurale. N°123, 1978. L'agriculture dans les rapports euro-méditerranéens. pp. 3-7;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2528>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1978\\_num\\_123\\_1\\_2528](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_123_1_2528)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# LES CONTRADICTIONS NORD-SUD AU SEIN DE L'EUROPE

G. CODA NUNZIANTE

Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Université de Sienne (\*)

## NORTH-SOUTH PROBLEMS IN CEE

Les contradictions existant à l'intérieur de l'Europe sont si nombreuses qu'on ne peut les étudier toutes ici. Puisqu'un choix s'impose, je me limiterai aux seules contradictions intéressant la Communauté Européenne et au sein de celle-ci à la politique agricole. Mais ne parler que de la politique agricole constitue une grosse restriction ; c'est négliger la contradiction de prétendre avoir une politique agricole commune efficace sans avoir une politique économique commune ou, si l'on veut, une politique commune tout court.

Cette contradiction met en question la construction communautaire et toute la politique agricole, rendant plus difficiles les transactions entre les neuf, comme cela s'est vérifié dernièrement. Les conséquences retombent ensuite sur les pays à économie plus faible ; ainsi le système des montants compensatoires, dû à la non-coordination des politiques monétaires, a été une source de désaccord dans le dernier marathon agricole.

Il existe certaines contradictions dans les objectifs posés à l'intervention ; d'autres dérivent de la mise en œuvre de la politique même. Toutefois à mon avis les premières n'ont guère d'importance.

Ainsi, par exemple dans l'article 39 du Traité de Rome, l'objectif d'assurer un revenu adéquat au producteur semble en contradiction avec celui d'assurer des prix raisonnables au consommateur. Mais, si cela se vérifie à court terme, à la longue les deux objectifs peuvent être harmonisés au moyen d'une adaptation de la structure productive (combinaison des facteurs productifs, technologie, etc.). D'ailleurs ce genre de contradiction est inhérent au caractère de globalité qu'une politique doit toujours avoir.

Autrement dit, les contradictions, bien que liées aux objectifs de la politique agricole, ne se manifestent et n'ont d'effet qu'au moment où la réalisation pratique des interventions donne lieu à des distorsions et à des contradictions sérieuses.

L'application de la politique agricole communautaire a fait l'objet de nombreuses critiques. Voici quelques exemples :

- l'instrument de la politique des prix n'est efficace ni pour protéger le revenu des producteurs, ni pour assurer un prix équitable aux consommateurs ;
- l'importance relative donnée à la politique des prix par rapport à la politique de restructuration contredit les objectifs du Traité ;
- le différent niveau de protection concédé aux différentes cultures ne tient pas compte de l'existence d'excédents et de déficits structurels ;
- la progression avec laquelle on a appliqué les règlements n'a pas favorisé une répartition équitable des charges et des avantages.

Certaines de ces critiques faites à la politique agricole commune se sont atténuées devant l'évolution récente des marchés internationaux.

Par exemple, le soutien des prix n'est que partiellement efficace à assurer des revenus adéquats aux producteurs (alinéa b, art. 39) mais il atténue l'instabilité des revenus mêmes et stabilise les marchés (alinéa c, art. 39). D'où, pour les consommateurs, en périodes de fortes fluctuations, l'assurance d'une meilleure garantie d'approvisionnement (alinéa d, art. 39) et des prix souvent inférieurs aux prix internationaux (alinéa e, art. 39) (1).

Par ailleurs, on ne peut nier que le rapport de seize à un entre les dépenses de la section garantie et les dépenses de la section orientation du FEOGA représente une distorsion inacceptable, comme l'est la thèse

(1) Le bruit produit par le tableau du Mémorandum Mansholt où l'on indiquait le rapport entre les prix à l'intérieur de la CEE et les prix internationaux (première colonne) a été ramené à de justes proportions par ce qui s'est vérifié dans les années suivantes, ainsi que le tableau suivant le montre :

RAPPORTS ENTRE LES PRIX INTERIEURS DU MARCHÉ COMMUN ET LES PRIX DU MARCHÉ INTERNATIONAL (Pourcentages)

	1967/1968	1973/1974
Blé tendre .....	185	79
Blé dur .....	200	116
Riz .....	117	60
Orge .....	160	96
Maïs .....	160	98
Sucre .....	438	66
Viande de bœuf .....	175	111
Viande de porc .....	147	131
Volaille .....	131	100
Œufs .....	132	111
Beurre .....	397	320
Huile d'olive .....	166	96
Graines oléagineuses .....	200	77

\* Faculté de Sciences Economiques et Bancaires, Università degli Studi di Siena, 53100 SIENA, Italie. L'auteur remercie Mme Simonetta MEONI BURCHI et Mlle Vanna GUALANDI pour leur aide précieuse dans la recherche et l'élaboration des données. La traduction a été faite par Mme BORRI PICCHIONI.

selon laquelle ces deux types d'intervention sont alternatives et s'excluent. En effet le soutien des prix, dans la mesure où il modifie et corrige le mécanisme spontané de la formation des prix agricoles, constitue en lui-même une réforme de structure (la structure productive n'est pas seulement formée par les installations physiques, mais aussi par les aspects d'organisation) : la modification du mécanisme de formation des prix agricoles doit aller de pair avec la réforme des structures proprement dites.

La troisième contradiction, soulignée plus haut, est difficile à réfuter même si elle est considérée dans le contexte global de la Communauté et non pas dans une dimension nationale (presque autarcique), comme on le fait trop souvent.

Ces menues contradictions aboutissent à une contradiction fondamentale, c'est le soutien différent, en termes de transfert de revenu, que les agriculteurs des diverses régions européennes reçoivent au sein de cette zone qui pourtant est appelée Communauté Economique.

Le paragraphe 87 du document de la Commission, mieux connu sous le nom de Mémoire Mansholt, montrait déjà un certain souci à l'égard de l'accentuation des différences économiques. Presque en même temps A. Zeller, parlant de l'« Imbroglia » agricole du Marché Commun, dénonçait les lourdes différences de traitement des agriculteurs européens. L'intérêt nouveau pour le problème du rééquilibrage aboutissant à la constitution d'un commissariat pour les problèmes régionaux en témoigne. En outre, aussi bien le rapport de l'anglais Thompson, commissaire pour les problèmes régionaux, que le « Bilan » de la politique agricole, soutiennent que l'un des plus grands échecs dans le processus de construction de l'Europe concerne la réduction des déséquilibres et des diversités existant entre les différentes régions.

Une question se pose alors : quelle peut être la répartition, dans les différentes régions européennes, du transfert de revenu en faveur des agriculteurs réalisés à travers la politique agricole ?

L'évaluation aurait pu se fonder sur la différence existant entre les prix agricoles intérieurs de la Communauté et les prix du marché international. La méthode n'aurait pas tenu compte des autres interventions qui n'ont pas une incidence directe sur les prix intérieurs (notamment les intégrations de prix et les interventions structurales) ; elle était difficilement applicable à cause des fluctuations sensibles subies par les prix agricoles internationaux ces dernières années.

Enfin les prix internationaux eux-mêmes ne peuvent être considérés comme tout à fait représentatifs, puisqu'ils ne sont pas exempts de manipulations. Toutes ces raisons font que j'ai abandonné le projet d'une telle évaluation, et décidé de ne considérer que les dépenses publiques relatives à l'intervention en agriculture, autrement dit le transfert de revenu qui a lieu de la part du contribuable en faveur du consommateur. Au départ les dépenses de la section garantie de

FEOGA ont été réparties pour chaque produit proportionnellement à la production régionale du produit même. Malheureusement les données par région ne sont pas mises à jour. Les dernières sur la production intéressent l'année 1969 (2). D'ailleurs l'ensemble des données plus récentes tirées des sources nationales posait un problème de comparabilité.

Pour répartir les dépenses de la section garantie (1972/1973) une hypothèse (la seule valable) a ainsi été retenue : les données sur les productions régionales de 1969 pourraient assez bien représenter la structure productive européenne pour les trois-quatre années suivantes. Certes cette hypothèse discutable présente entre autres, l'inconvénient de ne pas considérer les nouveaux membres de la CEE (3).

Les résultats sont donc indicatifs, mais ils peuvent constituer une base de raisonnement. Pour la section orientation du FEOGA, il n'y a pas eu de problèmes d'attribution, le bureau statistique de la CEE fournissant les données régionales (4).

Les dépenses nationales pour l'agriculture ont complété le tableau. Faute d'autres critères, ces dernières ont été distribuées parmi les différentes régions, proportionnellement à la population agricole de chacune, selon l'hypothèse (plus ou moins réaliste) qu'à l'intérieur de chaque pays les agriculteurs des différentes régions reçoivent le même traitement.

Les dépenses communautaires et nationales pour l'agriculture ont été réparties par régions, puis divisées par la population agricole (5).

Les cartes regroupent les régions de la CEE en trois grandes zones : a) celle où la dépense par actif agricole dépasse la moyenne CEE de plus de 20 % ; b) la zone où cette dépense ne s'écarte pas de la moyenne CEE de plus de 20 % ; c) celle enfin où la dépense est de plus de 20 % inférieure à la moyenne CEE.

Ce tableau donne à réfléchir.

Pour les frais de la section garantie, chaque agriculteur hollandais ou belge reçoit une aide supérieure de plus de 50 % à la moyenne CEE. En Italie, l'aide donnée par le FEOGA aux agriculteurs est d'environ 25 % inférieure à la moyenne européenne. Dans la même zone les régions méditerranéennes de la France reçoivent une aide européenne voisine de celle des régions italiennes.

Certaines données régionales mettent en évidence des différences bien plus nettes, mais les commenter demanderait beaucoup de temps.

La dépense globale (FEOGA + nationale) par tête présente quelques phénomènes intéressants. Alors que

(2) Production agricole végétale et d'origine animale, *Statistiques régionales*, Office Statistique des Communautés, 1972.

(3) Leur inclusion aurait probablement servi à atténuer certaines attitudes de victime de quelques nouveaux partenaires.

(4) Concours financiers aux investissements, *Statistique régionale*, Eurostat, 1975.

(5) Emploi par activité économique, *Statistique régionale*, Eurostat, 1975.

la variation des écarts en termes de pourcentages reste à peu près la même, la position des différents pays varie.

DEPENSES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES PAR PERSONNE OCCUPEE DANS L'AGRICULTURE  
moyenne par pays

	FEOGA		FEOGA + Nationales		Rapport entre dépenses FEOGA et dépenses globales
	EUR par personne	Moyenne CEE = 100	EUR par personne	Moyenne CEE = 100	
Allemagne ....	434	101	1.666	114	0.26
France .....	499	116	2.020	138	0.25
Hollande .....	684	159	1.531	104	0.45
Italie .....	325	76	839	57	0.39
Belgique .....	667	155	1.644	112	0.41
CEE à 6 .....	430	100	1.446	100	0.29

La France et l'Allemagne augmentent leur écart par rapport à la moyenne CEE, prouvant ainsi que l'intervention nationale par tête est relativement plus grande que dans les autres pays. La Belgique et la Hollande s'approchent de la moyenne CEE (l'intervention nationale y est relativement inférieure). De même, pour l'Italie, mais la situation y est aggravée par une intervention nationale par tête plus faible.

La politique agricole constitue une des plus importantes réalisations de la Communauté (le bilan de la CEE prouve que les trois-quarts environ des fonds ont été attribués à l'agriculture tandis que la plupart du reste a été absorbé par les dépenses pour le personnel, etc.). Mais, constatation décourageante, en fait cette politique est encore pour moins d'un tiers communautaire avec une solidarité communautaire, alors que pour plus des deux tiers elle reste une politique nationale. Faut-il donc s'étonner si les pays (par exemple sur le problème des excédents) raisonnent davantage en termes nationaux qu'en termes communautaires ?

Personnellement je crois à l'édification de la Communauté Européenne, non seulement d'un point de vue idéaliste, mais aussi pour les avantages économiques et sociaux que cela représente. Cette édification ne peut se faire que graduellement ; d'ailleurs les progrès réalisés quant à l'union douanière et au rapprochement des politiques sont énormes. Mais constater que, vingt ans après, on débute dans l'instauration d'une politique dite expressément commune (avec celle du secteur des transports) dans l'article 3 du Traité de Rome, cela revient à constater qu'il n'y a pas eu assez de volonté pour édifier une véritable communauté. Et cela, il faut le dénoncer.

Un autre aspect à souligner est la valeur ajoutée par actif agricole des différentes régions (6).

Sur le graphique sont reportées les relations entre cette valeur ajoutée par actif agricole et les dépenses FEOGA et totales par actif. Ces relations prouvent que la dépense publique par tête a une corrélation posi-

tive avec la valeur ajoutée par actif agricole. Quand on considère les frais du FEOGA la relation montre qu'à chaque variation-pourcentage de la valeur ajoutée par actif dans les différentes régions, correspond une variation-pourcentage presque pareille à la dépense du FEOGA. Au contraire si l'on considère la dépense globale (FEOGA + nationale), à chaque variation-pourcentage de la valeur ajoutée par actif parmi les différentes régions, correspond une variation-pourcentage d'environ 0,6 de la dépense par tête.

La conclusion découlant des données présentées est évidente. Les agriculteurs à plus grande productivité sont ceux en faveur desquels il y a le plus grand transfert de revenu. Ce phénomène se vérifie pour différents types d'exploitations, mais il est aussi remarquable sur le plan régional.

Certes on pourrait objecter que cela rentre dans la logique du système de soutien des prix, et qu'un critère non lié à la productivité (comme celui des intégrations directes aux revenus) n'aurait pas la caractéristique de stimulant pour l'efficacité et la restructuration qui justifie l'intervention publique.

Ce principe pourrait, certainement avec un peu de cynisme, être accepté pour le rapport entre les différentes exploitations. Mais cela constitue une contradiction sérieuse quand il se propose avec les dimensions que j'ai illustrées au niveau régional. En ce cas, le transfert de revenu auquel la société est disposée à faire face pour soutenir et stimuler des structures productives plus efficaces (de cette façon on harmonise les objectifs d'un revenu adéquat aux producteurs et un prix raisonnable à la consommation) n'est pas atteint ; mais on risque au contraire l'abandon de zones agricoles entières, obtenant ainsi une réduction du potentiel productif qui, non seulement est injuste, mais constitue un gaspillage de ressources, grave soit pour le pays qui le subit, soit par la communauté et le monde entier, si la perspective de réduction des disponibilités alimentaires formulée par la FAO est exacte.

Autrement dit, la discrimination négative faite à l'égard de certaines zones avec les graves conséquences d'ordre social qu'on connaît bien, devient le résultat d'une distorsion de la concurrence engendrée par l'intervention communautaire, donc en pleine violation du principe établi par l'article 3 du Traité de Rome (et aussi par les articles 92 et 93).

Aider les structures les plus faibles à s'élever aux niveaux d'efficacité du reste de la Communauté, n'est pas contraire à la concurrence, mais constitue l'esprit des propositions de Mansholt dans son Mémoire, transférées ensuite dans les directives de la CEE. Cependant le principe doit être aussi appliqué sur une base régionale ; l'effort doit être concentré dans les régions les plus faibles pour favoriser leur restructuration et les rapprocher des niveaux de productivité par actif des zones les plus avancées. Faute de quoi, on augmente les différences au lieu de les réduire et l'intervention publique même y contribue.

(6) Dans ce cas aussi on a dû prendre les données de l'année 1970 pour les mêmes raisons qui ont déterminé ce choix pour la production. Agrégats économiques, Comptes régionaux, Eurostat 1976.

L'indication qu'un processus de ce genre est peut être déjà entamé ressort des données nationales suivantes (qui toutefois négligent les différences régionales).

**INDICES  
DE LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE  
DANS LES PAYS DE LA CEE  
1963 = 100**

Allemagne .....	190
France .....	202
Italie .....	199
Hollande .....	251
Belgique .....	224
CEE .....	202

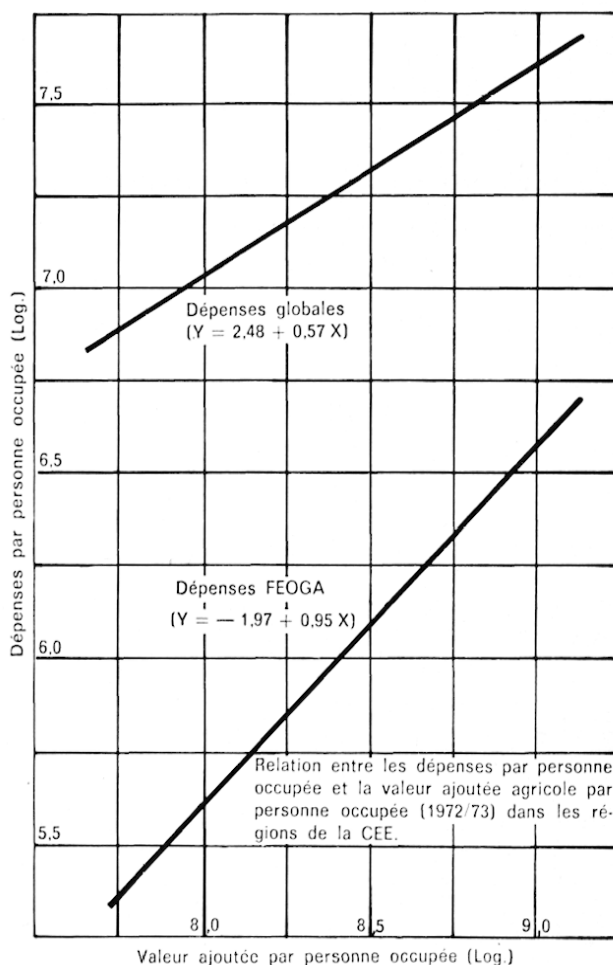
Source : R. FANFANI, *Evoluzione strutturale e produttiva nei paesi della CEE*, Rivista di Economia Agraria, n° 3, septembre 1976, p. 504.

Fournir des données sur les contradictions de la politique agricole ne signifie pas en demander la suppression. Récemment encore D. Bergmann soutenait (7) que la politique agricole européenne, bien que discutable, aurait difficilement pu être différente, étant données les positions de départ et la nécessité d'arriver à un compromis. Puisqu'il le faut, je veux bien reconnaître ces difficultés avec réalisme, mais à condition que tout effort soit fait pour corriger certaines distorsions désormais évidentes. Le processus de construction de l'Europe ne peut avancer s'il se fonde sur les déséquilibres et sur les contradictions.

Quant au raccourcissement des distances entre les agricultures des différentes régions de la CEE, les

(7) H. Priebe, D Bergman et J. Horryng, *Fields of conflit in european farm policy*, Trade Policy Centre, London.

questions inquiétantes qui se posent aujourd'hui sont donc : quel effet aura l'élargissement de la Communauté? La suppression des contradictions indiquées deviendra-t-elle plus facile, ou risque-t-elle d'être ajournée?



	Dépenses section garantie par actif EUR	Dépenses section garantie et orientation par actif EUR	Dépenses FEOGA et nationales par actif EUR	Valeur ajoutée agricole 1000/EUR	Valeur ajoutée agricole par actif EUR		Dépenses section garantie par actif EUR	Dépenses section garantie et orientation par actif EUR	Dépenses FEOGA et nationales par actif EUR	Valeur ajoutée agricole 1000/EUR	Valeur ajoutée agricole par actif EUR
1. DEUTSCHLAND	411	434	1.666	6.023.224	3.460	3. NEDERLAND	642	684	1.531	1.874.309	7.073
Schleswig-Holstein ..	869	912	2.144	501.913	6.196	Noord .....	1.001	1.075	1.923	365.994	8.133
Hamburg .....	252	468	1.700	62.568	20.856	Oost .....	712	749	1.597	454.807	6.891
Bremen .....	151	1.040	2.272	37.978	12.659	West .....	335	367	1.214	603.039	5.855
Niedersachsen .....	557	583	1.815	1.139.344	4.158	Zuid-Nederland ...	855	893	1.740	450.470	8.833
Nordrhein-Westfalen .	525	545	1.777	1.156.011	5.531	4. ITALIA	306	325	839	8.156.177	3.159
Hessen .....	344	368	1.600	461.202	3.137	Nord-Ouest .....	276	286	800	744.137	3.264
Rheinland-Pfalz ....	281	282	1.514	477.596	3.004	Lombardia .....	550	568	1.082	792.185	4.982
Baden-Württemberg. .	283	300	1.532	860.929	2.899	Nord-Est .....	312	353	867	1.017.933	3.945
Bayern .....	356	371	1.603	1.254.918	2.257	Emilia-Romagna .	282	305	819	999.119	4.045
Saarland .....	506	510	1.742	53.552	6.694	Centro .....	229	247	761	788.564	2.710
Berlin (West) .....	44	44	1.276	17.213	4.303	Lazio .....	302	335	849	490.535	3.924
						Campania .....	222	227	741	784.517	2.659
2. FRANCE	484	499	2.020	8.899.047	4.062	Abruzzi-Molise ...	230	259	773	293.035	2.382
Région parisienne ..	1.314	1.345	2.866	288.071	8.729	Sud .....	467	486	1.000	1.136.753	2.439
Bassin parisien ....	824	833	2.354	2.493.613	5.068	Sicilia .....	197	203	717	841.377	2.750
Nord .....	566	607	2.128	403.839	4.163	Sardegna .....	157	169	683	268.021	3.191
Est .....	535	543	2.064	567.679	4.055	5. BELGIQUE	604	667	1.644	882.380	5.042
Ouest .....	336	346	1.867	1.979.767	3.147	Région Flamande .	445	492	1.469	556.520	4.839
Sud-Ouest .....	377	384	1.905	1.358.974	3.414	Région Wallonne .	664	733	1.710	324.740	5.504
Centre-Est .....	418	434	1.955	785.533	3.538	Région Bruxelloise .	15.296	16.789	17.765	1.120	1.120
Méditerranée .....	162	193	1.714	1.021.571	5.675	6. LUXEMBOURG	462	510	2.318	43.720	3.643
						EUR 6 .....	409	430	1.466	25.878.857	3.715